

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024



ID : 001-200070118-20240130-DEL\_24\_01\_30\_04-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 7

Absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Dominique VIOT,  
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

### **N°2024/01/30/04 – Autorisation de signer les marchés mutualisés de VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS (5 lots) et de déclarer sans suite le lot n°5 – Prestations de services**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/07/18/04, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes concernant deux marchés de prestations de service (Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et entretien des équipements et installations),

Vu la convention de groupement de commandes signée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, avec les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoisy et le SIVOS de Mogneneins-Peyzieux/Saône.

Vu le Code de la Commande Publique 2019 et notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédure adaptée), ainsi que les articles R2162-1 à R2162-14 (Accords-Cadres),

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 16 novembre 2023 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 17 janvier 2024, après réunion de la CEO du groupement de commandes,

M. DESCHIZEAUX, Président, précise que la Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement est chargée d'organiser la procédure de passation du marché public (au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement), puis de signer et notifier les accords-cadres (avec un acte d'engagement commun à l'ensemble des membres du groupement). Enfin, chaque membre du groupement assurera l'exécution de ses prestations : commandes des prestations avec planification des interventions, suivi des prestations et paiement des factures.

La rémunération de l'accord-cadre se fait sur la base de prix unitaires.

Les prix sont révisibles semestriellement (clause de réexamen), via Ordre de Service (avec prix révisés).

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au conseil communautaire d'autoriser la signature des marchés mutualisés, passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (avec montants maxima), relatifs à l'exécution de services de vérification périodique des équipements et des installations, pour les 5 lots suivants (avec adhésion des membres du groupement pour chaque lot) :

	CCVSC	Chaleins	Francheleins	Garnerans	Genouilleux	Guéreins	Illiat	Lurcy	Messimy-sur-Saône	Mogneneins	Montceaux	Montmerle-sur-Saône	Peyzieux-sur-Saône	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Thoissey	SIVOS Mogneneins – Peyzieux-/Saône
<b>Lot 1</b> - Vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Lot 2</b> - Vérification des installations gaz et chauffage	X				X	X	X		X		X	X			X	
<b>Lot 3</b> - Vérification des ascenseurs et appareils de levage	X			X								X			X	
<b>Lot 4</b> - Vérification des installations des alarmes incendie, déclencheurs manuels, trappes de désenfumage et portes coupe-feu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Lot 6</b> - Vérification des portes et portails automatiques et semi-automatiques	X	X				X						X			X	

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au conseil communautaire d'autoriser à déclarer sans suite la consultation pour le lot n°5 « Vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants » et à lancer une nouvelle consultation pour ce lot car la seule offre remise pour ce lot, par la société APAVE EXPLOITATION FRANCE, est irrégulière dans la mesure où le prestataire ne réalise pas l'ensemble des prestations du cahier des charges.

**Le conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer les marchés mutualisés passés sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes (avec montants maxima), ainsi que l'ensemble des bons de commandes se rapportant à la CCVSCentre, relatifs à la vérification périodique des équipements et des installations, pour les 5 lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ
01	Vérification des installations électriques et des éclairages de sécurité	<b>SOCOTEC EQUIPEMENTS</b> 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Montant global : <b>10 041,40 € HT soit 12 049,68 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 1 969,10 € HT Sous-total Chaleins : 735,55 € HT Sous-total Francheleins : 364,00 € HT Sous-total Garnerans : 413,60 € HT Sous-total Genouilleux : 293,05 € HT Sous-total Guéreins : 546,55 € HT Sous-Total Illiat : 376,15 € HT Sous-total Lurcy : 80,00 € HT Sous-total Messimy-sur-Saône : 501,00 € HT Sous-total Mogneneins : 419,95 € HT Sous-total Montceaux : 466,55 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 1 757,05 € HT Sous-total Peyzieux-sur-Saône : 138,75 € HT Sous-total Saint-Etienne-sur-Chalaronne : 811,85 € HT Sous-total Thoissey : 965,75 € HT Sous-total SIVOS Mogneneins/Peyzieux : 202,50 € HT Montant estimatif sur 4 ans <b>40 165,60 € HT soit 48 198,72 € TTC</b>
02	Vérification des installations gaz et chauffage	<b>DEKRA INDUSTRIAL</b> Domaine de la Vallée Verte CS 40038 13367 MARSEILLE cedex 11	Montant global : <b>2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 895,00 € HT Sous-total Genouilleux : 45,00 € HT Sous-total Guéreins : 270,00 € HT Sous-Total Illiat : 135,00 € HT Sous-total Messimy-sur-Saône : 135,00 € HT Sous-total Montceaux : 135,00 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 225,00 € HT Sous-total Peyzieux-sur-Saône : 135,00 € HT Sous-total Thoissey : 225,00 € HT Montant estimatif sur 4 ans <b>8 800,00 € HT soit 10 560,00 € TTC</b>

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL ESTIMÉ
03	Vérification des ascenseurs et appareils de levage	<b>SOCOTEC EQUIPEMENTS</b> 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Montant global : <b>1 393,60 € HT soit 1 672,32 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 230,40 € HT Sous-total Garnerans : 117,60 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 938,00 € HT Sous-total Thoisse : 107,60 € HT Montant estimatif sur 4 ans <b>5 574,40 € HT soit 6 689,28 € TTC</b>
04	Vérification des installations des alarmes incendie, déclencheurs manuels, trappes de désenfumage et portes coupe-feu	<b>EUROFEU SERVICES</b> Rue Albert Rémy 28250 SENONCHES	Montant global : <b>2 950,00 € HT soit 3 540,00 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 870,00 € HT Sous-total Chaleins : 135,00 € HT Sous-total Francheleins : 170,00 € HT Sous-total Garnerans : 150,00 € HT Sous-total Genouilleux : 45,00 € HT Sous-total Guéreins : 160,00 € HT Sous-total Illiat : 105,00 € HT Sous-total Lurcy : 15,00 € HT Sous-total Messimy-sur-Saône : 60,00 € HT Sous-total Mogneneins : 30,00 € HT Sous-total Montceaux : 90,00 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 360,00 € HT Sous-total Peyzieux-sur-Saône : 55,00 € HT Sous-total Saint-Etienne-sur-Chalaronne : 200,00 € HT Sous-total Thoisse : 415,00 € HT Sous-total SIVOS Mogneneins/Peyzieux : 90,00 € HT Montant estimatif sur 4 ans <b>11 800,00 € HT soit 14 160,00 € TTC</b>
06	Vérification des portes et portails automatiques et semi-automatiques	<b>SOCOTEC EQUIPEMENTS</b> 5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Montant global : <b>1 052,00 € HT soit 1 262,40 € TTC</b> Sous-total CCVSCentre : 330,00 € HT Sous-total Chaleins : 336,00 € HT Sous-total Guéreins : 60,00 € HT Sous-total Montmerle-sur-Saône : 270,00 € HT Sous-total Thoisse : 56,00 € HT Montant estimatif sur 4 ans <b>4 208,00 € HT soit 5 049,60 € TTC</b>
Montant estimatif pour la durée totale de 4 ans			<b>TOTAL : 70 548,00 € HT soit 84 657,60 € TTC</b>

Les accords-cadres prévoient pour la totalité du groupement de commandes (par période annuelle) des montants maxima :

- Pour le lot n°1 (Installations électriques et éclairages de sécurité), de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC par an
- Pour le lot n°2 (Installations gaz et chauffage), de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC par an
- Pour le lot n°3 (Ascenseurs et appareils de levage), de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC par an
- Pour le lot n°4 (Installations des alarmes incendie, déclencheurs manuels, trappes de désenfumage et portes coupe-feu), de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC par an
- Pour le lot n°6 (portes et portails automatiques et semi-automatiques), de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC par an

Soit un montant maximum global de 166 000 euros hors taxes (199 200 euros TTC) pour 4 ans.

**PRECISE** que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an (du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025), pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'un an (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 29 février 2028).

**AUTORISE** le Président à déclarer sans suite la consultation pour le lot n°5 « Vérification des installations des équipements sportifs, des jeux et sols amortissants » et à lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 janvier 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
De la notification à l'attributaire du lot n°1 le  
De la notification à l'attributaire du lot n°2 le  
De la notification à l'attributaire du lot n°3 le  
De la notification à l'attributaire du lot n°4 le  
De la notification à l'attributaire du lot n°5 le  
De la notification à l'attributaire du lot n°6 le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX